

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La ministre chargée des transports auprès du ministre d'État Paris, le - 7 FEV. 2019

Madame la Présidente,

Les ports maritimes doivent offrir des solutions logistiques performantes aux industriels et aux exportateurs afin de leur permettre de se positionner au mieux sur les marchés internationaux pour conquérir des parts de marchés vis-à-vis de leurs concurrents européens.

Ensemble, les ports du Havre, Rouen et Paris sont un outil au service de la compétitivité du commerce extérieur français ainsi que de la création d'emplois et de valeur dans les territoires. L'enjeu consiste à conforter la position de ces trois ports dans les grands flux du transport maritime international, en les inscrivant au cœur des chaînes logistiques.

A cette fin, le Gouvernement a décidé de procéder à l'intégration des trois ports de l'axe Seine en créant un établissement public portuaire unique de la Seine, regroupant le port autonome de Paris et les grands ports maritimes du Havre et de Rouen.

Le Gouvernement a décidé de vous nommer préfiguratrice de ce nouvel établissement afin que vous proposiez d'ici l'automne 2019 les dispositions nécessaires à la création de cet établissement au plus tard au 1^{er} janvier 2021.

Vous vous appuierez d'une part sur les équipes dirigeantes et les administrations des trois ports, et d'autre part sur un comité de préfiguration composé de cinq personnalités. Présidé par Valérie FOURNEYRON, il associera Thierry TUOT, Conseiller d'État, Gilles BELIER, Avocat, membre du Haut conseil du dialogue social, Emmanuelle PERRON, Présidente du Conseil de surveillance du Grand Port maritime du Havre et Frédéric HENRY, Président du Conseil de surveillance du Grand Port maritime de Rouen.

Vous bénéficierez du soutien des services du Ministère de la transition écologique et solidaire, notamment la direction des services de transports et la direction des affaires juridiques. Vous veillerez à associer à vos travaux les services concernés du Ministère de l'économie et des finances et du Ministère de l'action et des comptes publics, en particulier l'Agence des participations de l'État et la direction du budget.

Madame Catherine RIVOALLON PUSTOC'H Présidente du Conseil d'administration HAROPA Ports de Paris 2 quai de Grenelle 75732 PARIS CEDEX 15 .../...

Une toute première étape de la réforme sera d'introduire, dans le projet de loi d'orientation des mobilités, une habilitation à prendre par ordonnances les dispositions adaptées à l'issue d'une première étape de concertation avec les principales forces politiques, économiques et sociales que je conduirai avec votre appui et celui du Préfet de région.

Vous engagerez, en étroite concertation avec l'encadrement, les représentants du personnel et les administrations de tutelle du futur établissement, une réflexion pour un projet stratégique de l'établissement pour 2020-2025. Vous prolongerez les réflexions ainsi engagées par le GIE HAROPA sur le développement des différentes filières stratégiques de l'ensemble. Vous vous appuierez sur les travaux de la mission conduite par le préfet François PHILIZOT et sur les propositions qui ont été faites par la CGT des ports et docks.

Ce projet stratégique devra être le support d'une vision partagée sur les missions et les objectifs de l'établissement et devenir ainsi un projet collectif mobilisateur dans un cadre national qui sera clarifié par la mission sur la stratégie logistique et portuaire en cours. La structure du projet stratégique pourra s'inspirer des différents volets mentionnés dans l'article R5312-63 du Code des transports. Vous travaillerez ainsi notamment à l'élaboration d'un programme d'investissements cohérent et soutenable.

Vous proposerez une maquette budgétaire de l'établissement pour l'année 2021 ainsi qu'une trajectoire financière sur 5 ans. Vous évaluerez aussi précisément que possible l'impact économique et financier de l'opération d'intégration des trois ports, en tenant compte des orientations données par l'Etat suite à la remise du rapport de la mission commune CGEDD-IGF sur le modèle économique des ports.

Vous proposerez un cadre juridique pour le nouvel établissement et identifierez le processus nécessaire à la création du nouvel établissement. Vous ferez des propositions sur l'équilibre entre les fonctions de groupe et les responsabilités exercées au plan local.

Vous établirez des propositions concernant la forme et la composition des instances de gouvernance de l'établissement et des directions locales. Vous proposerez une composition du conseil et une répartition des sièges en étant attentive à la place des différents acteurs, notamment de l'Etat, des collectivités, des représentants du personnel et des acteurs économiques dans cette gouvernance, et en veillant notamment à assurer une représentation adaptée et à prévenir les conflits d'intérêts.

Les ports s'appuient sur les compétences de l'ensemble de leurs personnels pour exercer leurs missions et leurs activités. Vous apporterez un soin particulier à la dimension sociale de la préfiguration du nouvel établissement. Vous veillerez notamment à l'adaptation des instances de représentation du personnel de cet établissement portuaire et poserez les bases pour l'engagement d'un dialogue social constructif et raisonné, compatible avec la trajectoire financière de la structure.

Vous évaluerez les conséquences pour les personnels des choix qui seront proposés, notamment en matière de localisation des services et de complémentarité des activités entre les ports. Vous mènerez en concertation les réflexions sur la localisation du siège de la nouvelle structure.

Vous veillerez à mener un dialogue étroit avec les partenaires sociaux et économiques et vous travaillerez en étroite association avec les collectivités territoriales concernées tout au long de cette préfiguration.

Vous proposerez toutes les mesures transitoires nécessaires à la mise en place dans de bonnes conditions de la nouvelle structure et vous les inscrirez dans un calendrier de mise en œuvre.

Vous pourrez constituer une équipe de préfiguration resserrée. Vous pourrez également vous appuyer sur les directions et les administrations des trois ports de l'axe Seine.

En lien avec le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Action et des Comptes publics, je vous verrai régulièrement avec le comité de préfiguration pour faire le point sur l'avancement de votre mission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Elisabeth BORNE